

Le Père Noël n'est pas à l'Elysée...

EDITO

De cela, les salariés commencent à se rendre compte.

Il n'est pas non plus au siège du MEDEF, du moins, pour nous. Les souliers (à 2000€ ou plus) déposés devant les cheminées en marbre des actionnaires vont, eux, se remplir de cadeaux somptueux et sans faire la queue chez Leclerc (jouets en solde).

2012 se termine, cette année a vu le rejet de la politique de Sarkozy, hurra!

Elle a vu, et avec une grande satisfaction, celui-ci remballer sa Rolex avec son attirail « bling-bling » et « foutre le camp ». Hourra!

Certains ont sabré le champagne un peu tôt, le fusible a sauté, certes, et nous sommes passés d'un gouvernement ultra libéral à un gouvernement social-démocrate.

Pour autant, sans rapport de force, la politique économique reste, de toute évidence, sous l'égide du MEDEF.

D'ailleurs ce sont eux qui, dès les urnes rangées, ont créé le rapport de force. 2012 a été l'année des surprises, et quelles surprises...

Les patrons font la fronde, ils se sont baptisés « pigeons » et ont menacé de s'exiler si le gouvernement taxait les plus-values sur les ventes d'entreprises.

La révolution vient des milliardaires... Les médecins libéraux sont descendus dans la rue pour défendre les dépassements d'honoraires (sans dire un mot du financement de la protection sociale).

Nous avons vu manifester des gens qui gagnent plus de 10000€ par mois, et nous n'avons pas vu dans la rue les chômeurs, les smicards, ceux qui survivent avec le RSA ou le RMI, ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins.

Vivement les fêtes, espérons que la « trêve des confiseurs » le soit pour tout le monde. Espérons que ces quelques jours, en fin d'année, mettent entre parenthèses les effets de leur crise et permettent à tous quelques instants de bonheur en famille.

Et, surtout, espérons qu'une fois évaporées les bulles de champagne, dès janvier 2013, nous serons en mesure de mobiliser les salariés.



Pas pour organiser une contre-manifestation face aux milliardaires du CAC 40 qui risquent de manifester en Bentley, Rolls et autres Ferrari sur les Champs Elysées, pour exiger la baisse du SMIC, ou, pourquoi pas, la suppression des congés payés.

Mais bien pour peser dans les négociations sur les retraites complémentaires, dossier déjà ouvert, où se jouera dès janvier le sort de nos cotisations et de nos pensions.

Mais bien pour créer le rapport de force (comme les médecins libéraux), pour augmenter nos salaires, les minima-sociaux, défendre et créer de l'emploi...

Le Père Noël, c'est nous!
Mais ne le dites pas aux enfants.

Bonnes fêtes....

Jean-Luc HACQUART

Sommaire

page 1	Edito
pages 2-3	Orga, vie syndicale, luttes
Page 4	Discrimination / Elections TPE
Page 5	Le CODERPA
Page 6	ENPARTANCE

Le Journal de l'UD CGT 77

15, rue Pajol
77007 Melun Cedex
Tél. 01.64.14.26.77
Fax 01.64.14.26.81
E-mail udcgt77@wanadoo.fr
Directeur de la publication :
Jean Louis CHOMET
Comité de rédaction :
La direction de l'UD CGT 77
Impression : UD CGT 77
Commission paritaire : 0515 S 07367
Prix de vente au numéro : 0 € 76
Mensuel



Compteurs :

Bases nouvelles 2012: 5*



Adhésions nouvelles 2012 : 83*

*Chiffres remontés à l'UD

Alerte- Alerte- Alerte- Alerte- Alerte- Alerte- Alerte- Alerte- Alerte- Alerte

Nous sommes en fin d'année 2012, l'exercice 2011 sera clos le 31 décembre. De date a date, le 5 / 12 /2011 nous étions à 7622 fni réglés. Nous avons eu 3 mois supplémentaires en 2011 pour atteindre les 7956 fni réglés en 2010. Pour l'exercice 2011, la clôture se fera le 31 décembre et pas au mois de mars.

Ce serait donc un manque de près de 300 fni (estimé) par rapport à l'année précédente. Il serait catastrophique que des Cotisations soient versées après le 31 décembre, elles ne seraient pas comptabilisées. Donc..... **Réglez vite vos cotis !**

Somme de Nbre	Type Timbre		Année				
	FNI			TIMBRE			
UL	2010	2011	Evol.2010/2011	2012	2010	2011	2012
CHELLES	304	179	-125	57	1985	1452	367
COULOMMIERS	288	285	-3	160	2526	2386	1492
MARNE LA VALLEE	2128	2041	-87	776	15548	17565	5226
MEAUX	640	685	+45	462	5200	6074	2917
MELUN	1620	1657	+37	1426	13412	15205	8898
MELUN SENART	778	668	-110	548	5618	5001	2983
MITRY MORY	413	399	-14	165	3366	3311	1272
MONTEREAU	752	743	-9	469	6671	7160	2448
NANGIS ET SES ENVIRONS	298	326	+28	237	2825	2966	1304
NEMOURS	321	259	-62	220	2881	2580	1326
PONTAULT COMBAULT	391	377	-14	263	3028	3040	1368
SEINE-ET-MARNE	23	12	-11	1	193	116	11
Total général	7956	7630	-326	4786	63253	66857	29613

Info-Luttes**Scadif.....On a gagné !!!**

Le TGI de Melun à tranché, Il a reconnu le délit d'entrave et la discrimination de la part de la société SCADIF envers un élu CGT.

L'entreprise est condamnée à 10 000€ d'amende, le directeur de l'époque à 2500€.

Ils ont été condamnés à verser conjointement au titre des dommages et intérêts :

- 5 000€ à Sébastien Bouvelle.
- 8 000€ au syndicat CGT Scadif.
- 1€ symbolique à la fédération CGT du commerce
- 1€ symbolique à l'UD CGT 77.
- Et 1 500€ pour les frais d'avocat.

Cette décision de justice est l'aboutissement d'une lutte syndicale dans l'entreprise qui dure depuis de nombreux mois.

Gageons que cet employeur aura compris la leçon.. Les syndiqués de la scadif, eux, resteront vigilants.

Info-Luttes suite



La CGT attaquée...

Le Maire de la Ferté Gaucher attaque en diffamation la CSD et l'UL de Coulommiers devant le tribunal de Meaux.

Il faut dire que ceux-ci ont eu le tort de dénoncer le harcèlement moral subi par des agents de la police municipale.

La meilleure défense étant l'attaque, ce Maire, plutôt que de cesser ces pratiques scandaleuses, préfère nous assigner devant des juges. Nous y serons !

Soyons nombreux le 9 janvier devant le tribunal de Meaux pour soutenir nos camarades, mais aussi pour montrer à cet élu du peuple qu'il n'a pas tous les droits.

Nous vous préciserons par flash infos l'heure du rassemblement, mais déjà, prévoyons notre journée.

Débattre pour construire !

Dans la continuité des débats du comité général, la commission exécutive de l'UD organise **une assemblée générale départementale de rentrée le 15 janvier 13h (lieu et thèmes vont suivre).**

Plutôt que de faire le constat que nous manquons de débats, débattons !



NOUVELLES OBLIGATIONS COMPTABLES DES ORGANISATIONS SYNDICALES: TRANSPARENCE ET REPRESENTATIVITE

→ OBLIGATION DE PUBLIER LES COMPTES 2012 DE CHAQUE STRUCTURE CGT

En 2010, l'UD a organisé plusieurs demi journées d'étude avec son cabinet d'expertise comptable à destination des ULs et des professions. **Objectif:** Les aider, ainsi que les syndicats de leur territoire, à se mettre en conformité avec les obligations comptables contenues dans la loi d'août 2008, à savoir: l'établissement et la publication de leurs comptes.

Rappelons-le: toutes les structures de la CGT, du syndicat à la confédération sont concernées par ces nouvelles obligations au risque sinon de perdre leur représentativité.

Si ces obligations, notamment concernant la manière d'établir les comptes, ne sont pas à l'identique suivant le niveau des recettes perçues, **il reste qu'en 2013 toute structure de la CGT, donc aussi chaque syndicat, devra publier ses comptes 2012 soit au journal officiel, soit sur le site de la DIRRECTE (ex DDTE) ou par transmission papier à celle-ci.**

L'UD organisera d'ici la fin janvier 1 ou 2 journées de travail avec un expert pour aider les syndicats qui en ont le besoin à se mettre à jour avec ces obligations.

DISCRIMINATION SYNDICALE

LA SOCIETE OFFREDY SAS CONDAMNEE

5 Camarades « fondateurs » de la CGT OFFREDY SAS en 1999 (Métallurgie - UL de Pontault Combault) décidaient en 2008 de faire reconnaître la discrimination dont ils étaient victimes du fait de leur mandat.

En effet, depuis plusieurs années, des primes étaient réduites pour les militants CGT, représentant des petites sommes mensuelles qui au final constituent un pécule intéressant au regard des salaires de l'entreprise.

LA METHODE CGT EFFICACE

Après contact avec François Clerc, Responsable « discrimination » à la fédération de la métallurgie et inventeur de la méthode du même nom permettant de mettre en lumière la discrimination syndicale, l'affaire était sur les rails.

LA SOLIDARITE PAIE

4 dossiers financés par l'USTM CGT 77, avec l'aide de 2 ULs ont été déposés aux Prud'hommes.

A ce jour, 1 dossier est arrivé à son terme, l'employeur ayant été condamné à 5735 € de dommages et intérêts et 1000 € pour l'article 700 (frais de procédure).

Hier le jugement de la demande faite par OFFREDY, de traitement du dossier dans un autre conseil de prud'hommes était rendu par la cour d'appel: l'employeur a été condamné à 1500 € par dossier au titre de l'article 700.

L'USTM, partie intervenante, obtient 500 € pour le premier dossier et 1500 € lors de l'appel du 20/12/2012.

Ces sommes seront allouées pour faire reconnaître la discrimination syndicale, quel que soit le préjudice, car il n'y a pas de petites discriminations.

4 dossiers restent à juger.

A suivre...!

ELECTIONS TPE LA CGT EN TETE MALGRE UNE FAIBLE PARTICIPATION

Les élections TPE (Très Petites Entreprises) qui viennent de s'achever, ont ponctué l'activité CGT de ces derniers mois. En effet ces élections ont été un enjeu pour toute la CGT sachant que plus de 4,5 millions de salariés n'ayant jamais voté, du fait de l'absence d'élections de représentants du personnel dans les entreprises de moins de 11 salariés, ont eu la possibilité de s'exprimer.

Comme le résultat des élections d'entreprises, ce scrutin comptera pour le calcul de la représentativité des organisations syndicales, permettant notamment de négocier et signer des accords.

Premiers résultats :

Avec un résultat de 29,54%, la Cgt arrive très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises. Scrutin où 465 756 électeurs et électrices se sont exprimé-e-s malgré les innombrables obstacles.

La deuxième organisation syndicale recueille quant à elle 19,26% et la troisième organisation recueille 15,25%.

En Ile de France La CGT est la première organisation syndicale avec 29,81% des suffrages exprimés à plus de 11 points de la deuxième.

Tableau

Résultats nationaux		Résultats IDF	
Tx Participation	10.38%	Tx Participation	7.98%
LA CGT	29.54%	LA CGT	29.81%
CFDT	19.26%	CFDT	18.38%
FO	15.25%	FO	11.67%
CGC	2.32%	CGC	4.90%
CFTC	6.53%	CFTC	7.74%
UNSA	7.35%	UNSA	7.53%
Solidaires	4.75%	Solidaires	5.54%

Maintenant nous le savons la mobilisation des camarades a payé. Il reste à garder le contact avec les salariés des TPE.

Le CODERPA ... C'est quoi ?

ORGANISME OFFICIEL : le **CO**mité **DE**partemental des **R**etraités et **P**ersonnes **A**gées (CODERPA) est créé par le décret du 04 août 1982.

COMITE CONSULTATIF : lieu de dialogue, d'informations, de réflexions, de propositions. Ses délégués participent aux discussions avec les Instances Régionales et Nationales.

OBJECTIFS : donner la parole aux retraités et personnes âgées pour favoriser leur participation à l'étude de solutions dans les domaines sociaux, médico-sociaux, économiques et culturels les concernant.

COMPOSITION :

Présidé par le Président du Conseil général, qui donne délégation à son représentant chargé des solidarités et de la santé publique.

Un vice-président élu au sein du 1^{er} collège.

3 collèges :

1^{er} collège : les représentants départementaux des associations des organisations syndicales de retraités (16 membres),

2^{ème} collège : les représentants des professionnels concernés par l'action sociale et sanitaire au service des personnes âgées (14 membres)

3^{ème} collège : les institutions qui apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées (maires, Conseillers généraux, caisses mutuelles d'assurance maladie et de retraite) (7 membres).

ORGANISATION : le bureau décide des orientations et des suites à donner aux propositions des 3 commissions. Il prépare et suit les travaux de l'assemblée plénière.

Les 3 commissions :

Environnement et Dépendance : améliore la qualité de vie en préservant l'autonomie des personnes âgées et en adaptant leur environnement ;

Communication et information : recueille, élabore et diffuse toutes les informations spécifiques dans le département et avec les autres CODERPAS ;

Bien Préparer et Vivre sa Retraite : pour un épanouissement personnel et une dynamique de développement des relations intergénérationnelles des retraités.

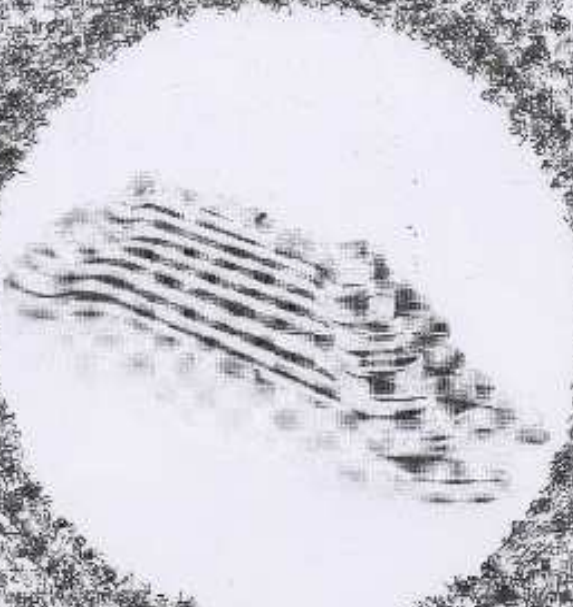
Les commissions sont composées de membres du CODERPA et sont ouvertes aux professionnels, aux retraités présentés par leur organisation respective, après accord du responsable de la commission.

EN QUOI SOMMES-NOUS CONCERNES ? : la solidarité intergénérationnelle ne peut s'ancrer que sur des actions concrètes ! C'est toute la richesse de la consultation avec le département auprès duquel le CODERPA peut formuler des propositions s'appuyant sur des expériences sanitaires et/ou sociales réalisées.

Les problèmes à régler sont encore trop nombreux (désertification médicale, logements insalubres, dépendance, etc...). Le CODERPA a encore du pain sur la planche !

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://coderpa77.org>

En visite d'adieu en Allemagne, le président de la République annonce la mort de son grand ami, l'ancien ministre de l'Énergie, Jean-Marie Le Maire. Le Maire a été un grand ami de la CGT, un homme d'exception, un homme de bien. Il a été un grand ami de la CGT, un homme d'exception, un homme de bien. Il a été un grand ami de la CGT, un homme d'exception, un homme de bien.



Outillez-vous pour comprendre et agir.



**ABONNEZ-VOUS
AU MAGAZINE DE LA CGT**

Retrouvez toutes nos publications sur : www.librairie-nvo.com